

## **BUREAU DE NIAMEY :** **LANGUES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT**

### **INTRODUCTION**

Rédigée à partir du bilan des activités (Juin 1977 - Mai 1996), cette note essaie d'identifier les problèmes auxquels le Bureau de Niamey a dû faire face. L'expérience acquise, les changements en cours dans les Etats Membres et la mise en place de la Communauté Economique Africaine imposent la redéfinition de son mandat et l'allocation des moyens nécessaires, si l'on veut le transformer en instrument efficient de l'unité africaine et de la coopération culturelle internationale.

### **I. DE LA REGION AU CONTINENT**

Créé en 1968 à la suite d'un accord entre le Gouvernement du Niger et l'UNESCO, le Centre Régional de Documentation sur la Tradition Orale de Niamey est le premier des quatre Centres chargés, chacun dans une région (Afrique Australe, Centrale, Occidentale et Orientale), de la mise en oeuvre d'un programme coordonné de :

- 1°) collecte et étude des traditions orales,
- 2°) promotion des langues africaines.

Son premier programme avait été adopté en Juillet-Août 1968 à Ouagadougou (Burkina Faso). En 1974, il fut intégré à l'OUA en application de la résolution n°.

CM/Rés.322(XXII), sous une dénomination très restrictive puisque la linguistique et l'histoire ne sont pas les seules disciplines exploitant les traditions orales.

Le 27 Août 1977, le Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Traditions Orales et les Langues Africaines, CERDOTOLA, Yaoundé (Afrique Centrale) voyait le jour ; en 1979, le troisième, Eastern African Centre for Research on Oral Traditions and African National Languages, EACROTANAL, Zanzibar (Afrique Orientale) était devenu fonctionnel: un an auparavant, en Septembre 1978, pour la seconde et dernière fois, le programme du Centre de Niamey était élaboré et adopté par les représentants des Etats Membres.

En Novembre 1981, sur financement de l'Institut Culturel Africain (ICA), un séminaire d'évaluation et de concertation a regroupé tous les Centres Régionaux de Recherche sur les Traditions Orales et les Langues Nationales Africaines. Malgré les multiples démarches du Bureau de Niamey, aucun autre Centre Régional n'a bénéficié du soutien politique, financier et technique de l'OUA, du moins à un niveau satisfaisant. C'est pourquoi, au moment où les Etats de l'Afrique Australe s'engageaient, en Juin 1993 à Harare, à créer le Southern African Centre for African Languages and Oral Traditions, SACALOT, ses homologues CERDOTOLA et EACROTANAL étaient pratiquement asphyxiés. Le Bureau de Niamey avait prévu une réunion de concertation des Centres Régionaux au cours de l'exercice 1993-94: les crédits avaient été accordés mais en raison de contraintes budgétaires, elle fut annulée.

Le séminaire d'évaluation et de concertation des Centres Régionaux de Langues et Traditions Orales devra se tenir régulièrement, sur financement de l'OUA, car

chaque Centre couvre une région précise, la coordination étant assurée par le Bureau de Niamey.

## **II. MANDAT**

Le couronnement des activités du Bureau de Niamey est le démarrage effectif du programme régional de l'Afrique Australe en 1994-96 ; au titre du biennium 1996-98, il bénéficie d'une allocation budgétaire plus importante (US \$ 24.000 par an).

Le Bureau de Niamey garde sa vocation d'instance de coordination pour l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes prenant comme bases du développement endogène les langues de communication et de travail ainsi que les cultures des peuples africains . C'est pourquoi, dès maintenant, son mandat s'articule autour des axes suivants:

1. Promotion et utilisation des langues africaines en vue d'accélérer le développement socio-économique, politique, scientifique et culturel des Etats Membres.
2. Recherche sur les cultures africaines et préservation du patrimoine culturel africain.
3. Recherche sur les aspects socio-économiques, politiques, scientifiques et culturels du développement des Etats Membres.
4. Publication et diffusion d'ouvrages de tout genre en langues africaines.

Les relations avec les institutions régionales et sous-régionales africaines seront développées, car elles seules peuvent impulser l'intégration locale, sous-régionale, régionale et continentale.

La coopération avec les organisations internationales (PNUD, UNESCO, UNICEF, ACCT, etc) sera renforcée.

Il est particulièrement souhaitable que le Siège n'oublie pas les aspects linguistiques et culturels chaque fois qu'il s'agit d'accord de coopération. Par exemple, il doit être possible d'obtenir une assistance de PNUD pour un programme pertinent de politique linguistique (résolution systématique des problèmes d'unification, sinon d'harmonisation des orthographes aux niveaux sous-régional et régional).

Le Bureau organisera périodiquement des séminaires de réflexion et d'évaluation, ainsi que des réunions de coordination et de concertation.

### **III. DYNAMISATION**

Le Bureau avait organisé en Décembre 1981 un séminaire de réflexion sur "Politique culturelle et unité africaine"; celui-ci avait recommandé la mise en oeuvre d'un programme d'étude des cultures qui a connu un début d'exécution, puis s'est arrêté faute de financement par l'OUA. Un projet de séminaire sur l'expérience historique de l'unité et de la diversité dans les grands Etats précoloniaux de l'Afrique Occidentale a été rejeté. La manipulation politique de l'ethnie a fait irruption dans la vie quotidienne comme si les ethnies n'avaient jamais existé en Afrique. Ainsi, le Manifeste Culturel Panafricain (1969) et la Charte Culturelle de l'Afrique (1976) semblent avoir été mis de côté.

Le mandat ayant été redéfini plus haut, son exécution est subordonnée à la résolution de deux

problèmes: le premier, le plus important, est d'ordre institutionnel, le second a trait aux moyens.

### **3.1. Problèmes institutionnels**

**3.11** Il a été suggéré la création, dès le biennium 1996-98, d'un Conseil Scientifique composé d'une dizaine de personnalités choisies en fonction de leur spécialité et à raison de deux par région.

La première session du Conseil, prévue au cours de l'exercice 1997-98, se consacrera à l'examen et à la solution des problèmes institutionnels(programme, moyens, organigramme, etc.).

Si les Centres Régionaux sont tirés de leur léthargie, le programme pourra refléter les besoins de tous les Etats Membres.

**3.12** Il importe aussi de préciser les modalités d'élaboration, d'exécution et d'évaluation du programme.

Celui-ci doit être conçu à partir des documents ci-après:

1. programmes préparés par les Centres Régionaux et adoptés par les Etats Membres ;
2. résolutions et recommandations de diverses instances compétentes de l'OUA, et aussi de l'UNESCO ;
3. recommandations des réunions de réflexion, de concertation ou d'évaluation ;
4. recommandations de consultants.

**3.13** La restructuration du Bureau se traduira par la création de quatre Divisions:

1. **Recherche en développement**

1. socio-économie
2. science, éducation, culture
3. politique.

2. **Traditions Orales**

4. collecte et étude
5. diffusion et enseignement
6. systèmes de pensée, institutions sociales
7. éducation, science, communication.

3. **Cultures**

8. politique culturelle
9. développement culturel
10. préservation du patrimoine culturel.

4. **Langues**

11. enseignement
12. communication
13. élaboration et publication de manuels et d'ouvrages de référence.

Toutes les Divisions feront de la recherche, y compris dans le cadre de projets conjoints. Afin de favoriser le travail en équipe, le programme sera subdivisé en sous-programmes:

1. recherche en développement (évolution du continent)
2. langues

- 3. cultures
- 4. formation
- 5. publication.

### **3.2 Moyens**

Un rapide coup d'oeil sur l'évolution (1976-77 à 1995-96) du budget montre que le pourcentage des crédits alloués aux activités proprement dites (Code 800 : séminaires et réunions, Code 900 : recherches dans les Etats Membres), après avoir été significatifs de 1980 à 1984, sont tombés à moins de 10 % à partir de 1987.

En outre, le personnel scientifique a toujours été réduit au minimum, sans que le Bureau puisse avoir recours aux services de consultants.

#### **3.21 Financement**

Les ressources financières proviendront, pour l'essentiel, de l'OUA. Pour être plus précis, les indicateurs de la vitalité du Bureau sont les suivants:

- Code 101** : consultants et experts
- " **300** : missions officielles  
(coordination avec les institutions régionales et les organisations internationales).
- " **605** : livres et services de bibliothèque.
- " **608** : publication d'ouvrages.
- " **610** : formation.

- Code 617** : encouragement à l'apprentissage des langues africaines.
- " **800** : séminaires, réunions.
- " **900** : recherches dans les Etats Membres.

Les montants qui leur sont alloués reflètent la raison d'être et le rang du Bureau dans les priorités de l'OUA : s'ils sont insignifiants, aucun partenaire n'apportera sa contribution ; par contre, s'ils sont importants, il en résultera un accroissement certain de l'assistance fournie au titre de la coopération par les organisations internationales (PNUD, UNESCO, UNICEF, ACCT, etc) et même certains pays.

Enfin, les projets conjoints avec des Universités et Organisations Non Gouvernementales constituent une autre source de financement.

### **3.22 Personnel**

L'impulsion et l'animation dans la conception, l'élaboration, l'exécution et l'évaluation du programme général et des programmes régionaux seront assurées si, en plus des ressources financières, le Bureau dispose d'un personnel scientifique et technique compétent, dévoué à la cause de l'unité africaine.

Les relations avec la Section Culture du Siège étant excellentes, le développement des autres Divisions sera fonction des recommandations du Conseil Scientifique. Mais dès maintenant, des activités précises et urgentes peut-être menées:

## 1. Division Recherche en développement

Organisation de deux séminaires de réflexion autour des thèmes suivants:

1. les changements en Afrique (démocratisation, panafricanisme, et évolution de l'Afrique).

2. le développement endogène : langues, cultures, développement et démocratie (bilan critique à partir du Manifeste Culturel Panafricain et Africacult).

## 2. Division Traditions Orales

Participation à l'élaboration d'un manuel d'histoire à partir des 8 volumes de l'Histoire Générale de l'Afrique (UNESCO).

Préparation de la réunion des Etats Membres de l'Afrique du Nord (programme régional, coordination).

Le recrutement et l'affectation d'un historien (au moins Chef de Section) est impératif.

## 3. Division Cultures

Activités à déterminer en accord avec la Section Culture.

## 4. Division Langues

Définition d'un programme prioritaire pour la promotion et l'utilisation des langues africaines (alphabétisation et éducation de base pour le développement ; communication).

Le recrutement et l'affectation du Chef de la Section Langues est une priorité absolue.

Pour les publications, il est urgent que soit affecté un documentaliste familiarisé avec les problèmes de l'édition.

## CONCLUSION

La dénomination des Centres Régionaux distingue déjà le point de départ (les traditions orales) et le point d'arrivée (les langues qui en sont les véhicules). Le Bureau de Niamey doit être l'instrument de la coordination des politiques dans le domaine des langues et cultures africaines.

En Septembre 1967, plusieurs personnalités avaient estimé que l'on pourrait créer, dans un pays de l'intérieur, un Centre Régional, sous la responsabilité de Monsieur Boubou Hama. Aujourd'hui, tous les volumes de l'Histoire Générale de l'Afrique ont été publiés, une réunion d'experts UNESCO tenue à Niamey en Juillet 1978 a proposé un alphabet africain de référence pour toutes les langues africaines, le Centre Régional pour l'Afrique Australe a été créé en Juin 1993, enfin une Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique se tiendra à Harare en Novembre 1996.

L'enracinement par une éducation nationale démocratique et populaire, la démocratisation réelle par la participation des peuples dans la prise des décisions et le contrôle de leur exécution, le développement endogène à partir de nos langues et cultures, c'est-à-dire l'édification d'une Afrique libre, démocratique et prospère sont à l'ordre du jour et il faut prendre des décisions

judicieuses. Voilà pourquoi l'OUA doit garantir au Bureau de Niamey l'autonomie de l'existence, l'indépendance de la réflexion et l'initiative dans l'action.

**Niamey, 31 Juillet 1996.**

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

---

1996-07-31

# LANGUES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT

CELHTO/OUA

CELHTO-OUA

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7130>

*Downloaded from African Union Common Repository*